

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Michèle Künzler*

*Date de dépôt : 14 mai 2009*

## **Interpellation urgente écrite Menuiserie non autorisée en zone agricole que fait le DCTI ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis de nombreux mois, les habitants du village de Bardonnex sont gravement indisposés par le bruit généré par une menuiserie-scierie qui s'est installée en toute illégalité sur un terrain en zone agricole.

Les activités de cette menuiserie se déroulent par ailleurs le plus souvent en plein air, ou à l'intérieur d'un hangar mais avec les portes ouvertes, ce qui a pour effet de rendre encore plus assourdissant le bruit des scies circulaires et les chocs des cloueuses à air comprimé. Les employés de cette menuiserie travaillent bien sûr constamment avec des protections auditives !

A ces nuisances sonores s'ajouteront un trafic important de poids lourds, de camionnettes et de nombreux véhicules de chargement dans une zone villageoise limitée à 30 km/h, le parking sauvage de nombreux véhicules en zone agricole et l'absence de toute mesure spécifique de tri de déchets industriels, ces derniers étant tout bonnement mélangés aux déchets ménagers du quartier. C'est en fait une véritable petite zone industrielle sauvage qui a surgi à proximité immédiate de nombreuses habitations, et en dehors de toute autorisation.

Après un contrôle et une dénonciation du DCTI, qui a relevé le caractère illicite de cette activité, le propriétaire de la parcelle agricole tente de faire perdurer cette situation en demandant le changement d'affectation du hangar situé sur cette parcelle et destiné à l'élevage de poules.

Le 30 avril 2007, le propriétaire de la parcelle agricole 13798, sis à Bardonnex, a déposé cette demande.

A ce jour, plusieurs démarches ont été entreprises par le voisinage pour inciter le DCTI à traiter le dossier dans les meilleurs délais en espérant bien entendu un rejet de l'autorisation. Dans le cadre de cette procédure, tant la direction de l'Aménagement que la direction de l'Agriculture ou encore la commune de Bardonnex ont délivré des préavis négatifs. Sommé à plusieurs reprises de fournir des compléments d'information, le propriétaire de la parcelle ne respecte pas les délais impartis par le DCTI. De nombreux courriers ont été envoyés au département pour tenter de faire accélérer la procédure depuis deux ans. En vain...

Pendant ce temps, soit **deux ans** après le dépôt de la demande, la scie circulaire continue de vriller les tympans des habitants et le propriétaire continue d'encaisser indûment les loyers d'une activité non conforme à la zone agricole. Par ailleurs, ce dernier a également entrepris des travaux d'aménagement d'un corps de ferme à proximité du hangar (parcelle 13791), toujours sans autorisation.

*Question :*

*Pourquoi, malgré les divers constats et les préavis défavorables, aucune décision ou mesure n'a-t-elle encore été prise par le département ?*